

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 06/11/2024
ID Télétransmission : 033-213300635-20241105-138470-DE-1-1

**Séance du mardi 5 novembre
2024
D-2024/313**

Date de mise en ligne : 07/11/2024

certifié exact,

Aujourd'hui 5 novembre 2024, à 10h07,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

suspension de séance de 13H09 à 14H13 et de 17H58 à 18H06

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Monsieur Maxime ROSSELIN, Madame Léa ANDRE, Monsieur Maxime PAPIN, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Monsieur Cyrille JABER présent jusqu'à 11H35, Monsieur Maxime ROSSELIN présent jusqu'à 12H00, Monsieur Nicolas PEREIRA présent jusqu'à 13H09, Monsieur Monsieur Thomas CAZENAVE présent sauf de 12H10 à 14H13, Monsieur Francis FEYTOUT présent sauf de 14H13 à 16H00, Madame Brigitte BLOCH présente à partir de 11H49, Monsieur Didier CUGY présent à partir de 12H43 et Madame Marie-Julie POULAT présente à partir de 14H18.

Excusés :

Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Madame Catherine FABRE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES,

**Economie sociale et solidaire (ESS) - dispositif de
financement participatif Financez demain - Abondements
2024 de la Ville de Bordeaux en faveur des projets ESS
retenus et financés par les citoyens - Décision - Autorisation**

Monsieur Stéphane PFEIFFER, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Contexte du financement participatif à Bordeaux

En partenariat avec la CRESS Nouvelle-Aquitaine, la Ville de Bordeaux a souhaité à l'été 2023 faire évoluer l'appel à manifestation d'intérêts (AMI) à destination des structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) et de l'économie circulaire.

Par la mise en place d'un dispositif d'abondement, la Ville de Bordeaux soutient les structures de l'ESS et de l'économie circulaire qui souhaitent mobiliser des citoyens dans leurs financements. Il s'agit d'accompagner les initiatives et projets ESS issus des quartiers de Bordeaux, avec un effort complémentaire pour les projets ESS issus des quartiers prioritaires.

Pour la mise en place et l'animation d'un outil de financement participatif, la Ville de Bordeaux a conclu un partenariat financier dès 2023 avec l'association action pour le développement économique par la finance participative (ADEFIP), engagée sur l'émergence de nouveaux modèles et nouvelles entreprises compatibles avec les enjeux sociaux et environnementaux actuels, qui a créé, gère et anime la plateforme de financement participatif « *jadopteunprojet.com* ».

Rappel du dispositif « Financez demain »

Les partenaires de ce dispositif d'abondement sont la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Nouvelle Aquitaine (CRESS), pour son rôle de mise en réseau des nouveaux dispositifs à destination des acteurs ESS, et l'association ADEFIP.

Ce dispositif s'adresse à toute structure de l'ESS (de par ses statuts reconnus par la Loi du 31 juillet 2014) étant en capacité de mobiliser une communauté, agissant sur l'ensemble de la commune de Bordeaux ou à l'échelle d'un quartier de Bordeaux.

Le support financier proposé est un don avec contrepartie avec abondement de la Ville de Bordeaux pour les campagnes abouties, sur le principe 1€ citoyen = 1€ de la ville (plafonné à 8 000€ par projet).

La Ville de Bordeaux dispose d'une enveloppe financière de 80 000 €, et vise ainsi 10 à 12 projets.

Ainsi, à terme, chaque projet peut lever 12 000 € dont 6 000 € de dons citoyens, et 6 000 € de subvention de la Ville de Bordeaux. Les projets issus des quartiers prioritaires de la Ville de Bordeaux bénéficient en complément d'un « coup de pouce » de la Ville allant jusqu'à 2 500 €.

En complément la Région Nouvelle-Aquitaine vient abonder à hauteur de 2 500€, 3 projets à forte valeur ajoutée environnementale, via la feuille de route NéoTerra de la Région.

En 2024, s'ajoute à cette participation de la Région, un abondement sur un projet spécifique, à hauteur de 3 000 €, de la part du groupe Up (ex-groupe chèque déjeuner), qui a souhaité s'associer au dispositif.

Si la structure n'atteint pas ce montant dans le temps imparti ou est en dessous de de l'objectif, elle ne réussit pas sa campagne de financement participatif. Par conséquent, les dons seront remboursés aux contributeurs et les fonds de la Ville de Bordeaux ne seront pas débloqués. Cependant, le comité de pilotage du dispositif se réserve le droit d'apporter de la flexibilité et d'accorder une aide au projet.

La durée de la première campagne de financement participatif a été fixée à 35 jours, via la plateforme « *J'adopteunprojet.com* », consultable librement par les citoyens. Elle s'est déroulée du 6 septembre au 14 octobre 2024.

Au préalable, les porteurs des projets ont été sélectionnés sur présentation de leur dossier de candidature par un jury composé des représentants de la Ville de Bordeaux, de la CRESS Nouvelle Aquitaine, de la Région Nouvelle Aquitaine, du groupe Up et de l'association ADEFIP. Cette année ce jury s'est déroulé le 4 avril 2024, et à l'issue, les projets retenus ont été formés par l'association ADEFIP à la mobilisation citoyenne et à la valorisation d'une campagne de financement participatif durant le mois d'avril 2024. Une fois cette formation acquise, les projets ont été référencés pendant 35 jours chacun sur la plateforme J'adopteunprojet.com afin de pouvoir remplir leur objectif de financement, et débloquer en complément les fonds de la Ville de Bordeaux pour les campagnes abouties.

Abondements de la Ville de Bordeaux en faveur des 12 projets retenus en 2024

Les projets retenus lors du jury de sélection « Financez demain » du 4 avril 2024 sont les suivants :

- **Académie MANO**
L'académie MANO est une école inclusive ayant vocation à former durant trois ans, une promotion de jeunes aux métiers du cinéma et de l'audiovisuel et à préparer leur avenir professionnel.
- **Centre accueil consultation information sur la sexualité (CACIS) - La Maison d'Ella**
La Maison d'Ella est un lieu de soins à Bordeaux, spécialisé dans l'accompagnement, dans la durée, des femmes victimes de tous types de violences - violences conjugales, inceste, mutilations sexuelles, violences sexuelles, psychiques...
- **Laboratoire d'Initiatives Alimentaires (LIA)**
Porté par l'association E-graine Nouvelle Aquitaine, le Laboratoire d'Initiatives Alimentaires vous propose une cantine de quartier et un marché de producteurs au sein d'un quartier populaire pour rendre l'alimentation accessible à toutes et tous.
- **Coquilles**
L'association Coquilles met en place en Gironde un réseau de collecte et de recyclage des coquilles de coquillages pour les valoriser en amendements calciques dans l'agriculture, en carreaux de bétons coquilliers ou encore en mobilier minéral.
- **Darwin Solidarités**
Darwin Solidarités est un projet innovant et durable pour offrir un toit et venir en aide aux familles et personnes isolées en attente de relogement.
- **La Cité Bleue**
Située en plein cœur de Bacalan, sur l'ancien site des raffineries Beghin Say, la zone d'activités Achard est devenue en 2022 la Cité Bleue. Zone d'utilité, elle héberge au quotidien plus de 80 organisations professionnelles, principalement autour de 3 pôles d'activités engagées : l'artisanat et le réemploi, la formation et l'enseignement, et la culture et le social.
Elle accueille et organise également des événements qui servent le lien social, l'accès à la culture, l'économie sociale et solidaire.
- **Les Petites Cantines Bordeaux**
Les petites cantines, c'est un réseau de restaurants participatifs de quartier, né à Lyon, que l'on retrouve partout en France et bientôt à Bordeaux grâce à vous !
En Petite Cantine, on cuisine mais surtout on se rencontre, on partage. L'objectif, c'est de créer des liens de proximité dans des villes où les gens se croisent mais ne se voient plus, cohabitent mais ne se connaissent plus.
- **Lilomino**
Limomino est un lieu unique dédié à l'éveil culturel et artistique des jeunes enfants de 0 à 6 ans où sont privilégiés la créativité, l'inclusion et l'expression de l'individualité.
- **La Philomathique de Bordeaux - Ateliers d'art et d'artisanat**
Soutenez les ateliers de découverte et d'initiation aux Métiers d'Art et d'Artisanat aux côtés d'artisans passionnés, avec la Société philomatique de Bordeaux.
- **Le Garage moderne - Un chapiteau pour Bacalan**
Le Garage Moderne est un vieil acteur du quartier Bacalan. Lieu culturel et lieu de fabrique, il vit en transition entre la Cité Bleue et son bâtiment historique en cours de rénovation, rue des étrangers. Son projet en 2024 est de proposer la construction d'un chapiteau modulable à la Cité bleue, pour accueillir des concerts, stands, petits et grands banquets participants à l'animation et au lien social sur ce lieu emblématique de quartier.
- **Zone Fluo : tiers-lieu créatif et populaire**
Zone Fluo, c'est bien plus qu'un tiers-lieu associatif. C'est un véritable lieu de vie où la culture, la technologie et l'artisanat se rencontrent. Actuellement, deux pôles sont déjà en place sur le quartier : la programmation culturelle (ateliers et événements grand public pour stimuler la créativité et l'échange) et les établis partagés (un coworking de makers où

professionnels et passionnés travaillent et collaborent autour de projets innovants). Aidez le projet à se développer encore, pour y installer notamment un FabLab !

- La Récré

La Récré porte en 2024 un projet d'espace culturel et des ateliers pour les personnes isolées et précaires du quartier Capucins/Victoire et Nansouty. Aidez l'association à concrétiser ce projet !

Pour chacun de ces projets, il est proposé, conformément aux dispositions prises lors de la création de « Financez demain » et lors du jury de sélection des projets, que la Ville de Bordeaux abonde de la façon suivante :

LAUREATS	Financement atteint sur la partie citoyenne	Abondement de la Ville de Bordeaux	Coup de Pouce QPV de la Ville de Bordeaux	Coup de Boost de la Région	Abondement partenaire - Groupe Up
Académie MANO	6 180 €	6 000 €	2 500 €		
CACIS Maison d'Ella	8 570 €	6 000 €	2 500 €		2 500 €
Le LIA	5 007 €	5 007 €	2 500 €		
Coquilles	10 060 €	6 000 €			
Darwin solidarités	19 420 €	6 000 €		2 500 €	
La Cité bleue	6 590 €	6 000 €	2 500 €		
Petites cantines	12 355 €	6 000 €			
Lilomino	6 095 €	6 000 €			
Société philomatique	7 070 €	6 000 €			
Garage moderne	Non atteint	aucun			
Zone fluo	5 400 €	6 000 €		2 500 €	
Re-lier - La récré	5 020 €	5 020 €		2 500 €	
TOTAL	91 767,00 €	64 027,00 €	10 000,00 €	7 500 €	2 500 €

Pour information, le tableau en annexe dresse l'estimation des aides en nature qui pourraient être accordées au titre de l'année 2024 sur la base des montants arrêtés lors du Compte Administratif 2022.

Considérant que les 11 structures retenues en 2024 qui ont réalisé leur objectif de financement participatif dans le cadre du dispositif « Financez demain » contribuent, par leurs missions, au développement de l'économie sociale et solidaire en cohérence avec la feuille de route de la Ville de Bordeaux,

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Décider le versement de la somme de 8 500 € à l'association Académie MANO, prévue au budget primitif 2024. Cette dépense sera imputée sur la fonction 6 – sous fonction 61 – nature 65748.
- Décider le versement de la somme de 8 500 € à l'association Centre accueil consultation information sur la sexualité (CACIS) - La Maison d'Ella, prévue au budget primitif 2024. Cette dépense sera imputée sur la fonction 6 – sous fonction 61 – nature 65748.
- Décider le versement de la somme de 7 507 € à l'association Le laboratoire d'initiatives alimentaires (LIA), prévue au budget primitif 2024. Cette dépense sera imputée sur la fonction 6 – sous fonction 61 – nature 65748.
- Décider le versement de la somme de 6 000 € à l'association Coquilles, prévue au budget primitif 2024. Cette dépense sera imputée sur la fonction 6 – sous fonction 61 – nature 65748.
- Décider le versement de la somme de 6 000 € à la SCIC à responsabilité limitée à capital variable Darwin Solidarités, prévue au budget primitif 2024. Cette dépense sera imputée sur la fonction 6 – sous fonction 61 – nature 65742.

- Décider le versement de la somme de 8 500 € à l'association La Cité bleue, prévue au budget primitif 2024. Cette dépense sera imputée sur la fonction 6 – sous fonction 61 – nature 65748.
- Décider le versement de la somme de 6 000 € à l'association Les petites cantines Bordeaux, prévue au budget primitif 2024. Cette dépense sera imputée sur la fonction 6 – sous fonction 61 – nature 65748.
- Décider le versement de la somme de 6 000 € à l'association Lilomino – Le lieu de la créativité, prévue au budget primitif 2024. Cette dépense sera imputée sur la fonction 6 – sous fonction 61 – nature 65748.
- Décider le versement de la somme de 6 000 € à l'association Société philomatique de Bordeaux, prévue au budget primitif 2024. Cette dépense sera imputée sur la fonction 6 – sous fonction 61 – nature 65748.
- Décider le versement de la somme de 6 000 € à l'association Zone fluo, prévue au budget primitif 2024. Cette dépense sera imputée sur la fonction 6 – sous fonction 61 – nature 65748.
- Décider le versement de la somme de 5 020 € à l'association Re-Lier, porteuse de la recyclerie La Récré, prévue au budget primitif 2024. Cette dépense sera imputée sur la fonction 6 – sous fonction 61 – nature 65748.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES
ABSTENTION DE Madame Myriam ECKERT

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 5 novembre 2024

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Stéphane PFEIFFER

Ville de Bordeaux - Budget principal - CA 2022

ANNEXE	A
---------------	----------

AIDES ATTRIBUEES AUX ORGANISMES EN 2022	
NOM DES BENEFICIAIRES	PRESTATIONS EN NATURE VALORISEES en €
ACADEMIE MANO	66,00
ASSOCIATION "E-GRAINE NOUVELLE AQUITAINE"	1 836,00
COQUILLES	1 532,00
LE GARAGE MODERNE ATELIERS ASSOCIATIFS	2 895,00
SOCIETE PHILOMATHIQUE DE BORDEAUX	422 320,00
ZONE FLUO	5 615,00